

Garanties Pierre Naud inc.

Garantie sur les fenêtres

Pierre Naud inc. garantie ses produits contre les défauts de matériel ou de fabrication et s'engage à remplacer toute pièce défectueuse aux conditions suivantes :

1. Les profilés de PVC rigides sont garantis contre les défauts de matériel et de fabrication à partir de la date d'acquisition, dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales. L'exposition aux rayons solaires et aux polluants atmosphériques courant peut entraîner, pour toutes les surfaces de PVC, une décoloration graduelle, un farinage ou une accumulation de taches ou de saleté en surface ; il s'agit là de phénomènes normaux pour lesquelles cette garantie ne s'applique pas.
2. Cette garantie s'applique aux unités scellées fabriquées avec du verre clair ou à faible émissivité (type low-e), lorsqu'ils sont utilisés dans la fabrication de produits complets seulement, contre la formation de buée ou de dépôts de poussière entre les panneaux de verre, causée par le manque d'étanchéité du joint et résultant en une diminution appréciable de la visibilité. À noter que les unités scellées vendues seules (sans être vendues dans une fenêtre) ne sont pas couvertes par cette garantie (voir exclusions).
3. Cette garantie s'applique à la quincaillerie, contre tout bris dans des conditions normales d'usage. Cette garantie ne s'applique pas à l'oxydation, à la décoloration, au poli ni au fini de la quincaillerie. Cette garantie ne couvre pas et exclut expressément les défauts reliés à la corrosion si la quincaillerie est utilisée dans un environnement corrosif.
4. Une garantie de 1 an sera donnée contre bris spontané du verre. Le bris sera caractérisé par une fissure sur la partie inférieure de l'unité scellée. Il ne devra pas y avoir de point d'impact sur le vitrage. La première année suivant l'achat, Pierre Naud inc. assumera les frais de main-d'œuvre reliés aux réparations de fenêtres sur le site. Durant les années subséquentes, Pierre Naud inc. fournira, sans frais, les pièces de remplacement seulement F.A.B. Shawinigan. Seront alors exclus les coûts de main-d'œuvre, de transport et tous les travaux de réparation, d'installation et/ou de finition sur le site.

Durée	Composantes	Couverture Pierre Naud inc.
20 ans	PVC	100 %
10 ans	Bois	100 %
10 ans	Verres énergétiques (low-e)	100%
5 ans	Verres réguliers	100%
10 ans	Peinture	100%
5 ans	Quincaillerie (corrosion)	100%
1 an	Installation	100%

Exclusions

- Toute modification ou tentative de réparation, toute composante peinte par autre que Pierre Naud inc. Toutes interventions de personnes autres que celles mandatées par Pierre Naud inc.
- Un défaut qui se fait suite à une chute d'objet, une explosion, un incendie. Du vandalisme ou autre événement similaire ou par toute situation de force majeure naturelle « Act of God » telle que ouragan, tremblement de terre ou cataclysme naturel considéré comme inusité au Canada.
- Les travaux habituels d'entretien, ni le remplacement de pièces d'entretien courant tels que les coupe-froid, ni à tout autre produit endommagé par tout cas de force majeur ou cas fortuit, ni au bris de vitre ou de déchirure de la moustiquaire, ni à la formation de la givre sur les composantes de PVC lorsque le degré d'humidité relative à l'intérieur est trop élevé par rapport à la température extérieure.
- En aucun cas, Pierre Naud inc. ne fournit quelque autre garantie quant à la peinture, la présente garantie excluant spécifiquement tout autres dommages, quels qu'ils soient, incluant les dommages directs ou indirects, réels ou prévisibles, présents ou futurs.

La présente garantie, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2016, est la seule valide et applicable.

Aucune autre garantie, verbale ou écrite, n'est tenue pour valide. Les produits vendus antérieurement par Pierre Naud inc., sont couverts par la garantie applicable en date de la vente desdits produits.

Garanties pour les portes d'acier

Les portes d'acier sont garanties 10 ans sur les défauts de fabrication et le fini de peinture (sauf la série N300 qui est de 5 ans), suite à une utilisation normale dans des conditions atmosphériques exemptes de brouillard salin, de fumée ou de vapeur toxique et/ou toute autre substance corrosive

Les unités scellées sont garanties 10 ans contre les défauts de fabrication et de buée, à moins d'autres spécifications du fabricant.

La première année suivant l'achat, Pierre Naud inc. assumera les frais de main-d'œuvre reliés aux réparations de portes sur le site. Durant les années subséquentes, Pierre Naud inc. fournira, sans frais, les pièces de remplacement seulement F.A.B. Shawinigan. Seront alors exclus les coûts de main-d'œuvre, de transport et tous les travaux de réparation, d'installation et/ou de finition sur le site.

Garanties sur les portes patio

Le fournisseur, les Portes Decko inc. exécutera le service après-vente dans le territoire desservi par ses techniciens pour la période inscrite dans le tableau ci-dessous, à compter de la date d'installation et/ou de vente à l'acheteur final.

Les Portes Decko inc. garantit à l'acheteur d'origine que les portes qu'elle fabrique sont exemptes de tout défaut de fabrication imputables aux matériaux, sous réserve des conditions et limitations.

Composantes	Garantie	Période de remplacement ou réparation sans frais
Quicailerie et moustiquaire	Pièce 5 ans Contre tout défaut de fabrication	1 an
Unité scellée	Pièces 10 ans Formation de buée ou infiltration de poussière à l'intérieur de l'espace déshydraté, constituant une obstruction réelle à la vision selon la norme du code du bâtiment. Bris Thermique : Verre intérieur seulement	5 ans
Carrelage d'aluminium	10 ans contre tout défaut de fabrication	5 ans
Composante de vinyle blanc	20 ans	5 ans
Composante de vinyle couleur et/ou peinte	10 ans	5 ans
Composante aluminium extérieure	10 ans	5 ans

Garantie sur les portes de garage

Selon la garantie du fournisseur Garaga inc. (voir détails complets à www.garaga.com)

Garantie à vie limitée: Portes résidentielles pour usage non commercial

Garaga inc. garantit à vie ses portes de modèles **H-Tech Plus, H-Tech, Top-Tech, North Hatley, Eastman, Standard+** et **Acadia 138**, à compter de la date d'installation, pour aussi longtemps que vous êtes propriétaire de la porte, contre les perforations dues à la rouille suite à des craquelures, fissures ou décollement de la peinture survenue dans des conditions atmosphériques normales, contre la perte de sa qualité structurelle due à la délamination de la mousse isolante rendant la porte inopérante et contre toute craquelure et pourrissement des embouts de bois. D'autres conditions applicables à la validité de la garantie apparaissent plus bas.

Pour la Eastman, Garaga garantit les moulures de PVC blanc pour une période de 10 ans, à compter de la date d'installation, contre la décoloration et de 5 ans contre le décollement des moulures de la porte en acier.

Garaga garantit ses portes Alterna II et Alterna pour une période de 15 ans, à compter de la date d'installation, pour aussi longtemps que vous êtes propriétaire de la porte, contre les perforations dues à la rouille suite à des craquelures, fissures ou décollement de la peinture survenue dans des conditions atmosphériques normales. D'autres conditions applicables à la validité de la garantie apparaissent plus bas.

Garaga Inc. garantit ses unités scellées contre la formation de condensation pour une période de 10 ans à compter de la date d'installation de la porte. Les unités scellées doivent avoir été installées par Garaga inc. ou un distributeur autorisé. Les bris des unités scellées ne sont pas couverts par la garantie après l'installation et acceptation du client. Garaga inc. garantit ses ferronneries résidentielles Dura Plus contre toute défektivité de matériel et de fabrication pour une période de 2 ans et de 1 an pour la Value Kit et ce à compter de la date d'installation.

Toutes autres pièces ou composantes du système de porte non couvertes par la garantie décrite plus haut, sont garanties pour une période de 1 an contre tout défaut de fabrication et de matériel.

Ces garanties sont soumises aux restrictions et exclusions émises par le fournisseur. Consultez le www.garaga.com pour les détails ou informez-vous auprès de nos représentants.